

**ASSEMBLEE COMMUNALE DU LUNDI 11 AVRIL 2016, A 20H00
EN LA SALLE COMMUNALE DU CAFE DE LA GARE**

Présidence : M. Tercier Daniel, Syndic

Participants : 72 citoyennes et citoyens

A 20h02, M. Daniel Tercier salue les personnes présentes et ouvre cette assemblée. Comme il est de tradition, les débats devront être empreints de sérénité et de respect mutuel de la part de chacun d'entre nous. Deux micros sont à disposition. M. Daniel Tercier prie les intervenants d'en faire systématiquement usage de façon à ce que les questions ou interventions soient bien comprises de toute l'assemblée. Les débats seront enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

La présente assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille officielle N° 10 du 11 mars 2016, par affichage au pilier public et par envoi d'un tous-ménages.

Des tiers peuvent assister à l'assemblée ainsi qu'aux délibérations. M. Daniel Tercier demande s'il y a quelqu'un qui n'est pas citoyen de Vuadens. Une personne s'annonce, à savoir M. Gilles Wehrli, directeur du foyer. Tous les autres participants sont habilités à se prononcer.

Sont nommés en qualité de scrutateurs et membres du bureau :

- Mme Valérie Chaperon, Le Dally 95
- M. René Bussard, Rte des Combes 32
- Mme Monica Levrat, Rue du Bugnon 22
- M. Bernard Sudan, Rte Principale 361

Les scrutateurs et scrutatrices sont priés de compter les participants de leurs tables, d'inscrire le nombre sur le bulletin, de noter les modifications pouvant intervenir en cours d'assemblée. Ils doivent également inscrire les résultats de chaque vote.

Les tractanda de cette assemblée figuraient dans la convocation et sont projetés à l'écran. Ils sont les suivants :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 décembre 2015
2. Comptes 2015 du Foyer St-Vincent, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation
3. Comptes 2015 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation
4. Crédit pour le renouvellement de la conduite d'eau potable, secteur "Les Vernes"
5. Divers

Ces tractanda ne suscitant aucune remarque, ni observation, ils sont considérés comme acceptés.

Tractandum 1.- Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 décembre 2015.-

Ce procès-verbal pouvait être consulté durant les heures d'ouverture du secrétariat communal et sur le site Internet de la commune.

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, il est soumis au vote.

Le bulletin secret n'est pas demandé. Ce procès-verbal est approuvé par main levée à l'unanimité.

du 11 avril 2016

Tractandum 2.- Comptes 2015 du Foyer St-Vincent, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation.-

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz, Président de la Commission administrative.

Voici le compte de fonctionnement du Foyer St-Vincent mais, tout d'abord, quelques comptes du bilan, soit :

Créanciers sur ventes et prestations Fr. 407'123.--

Dans ce compte sont enregistrées toutes les factures aux résidents, caisse de compensation, caisses maladies, communes, au fur et à mesure que les mois avancent. Le solde à la fin décembre représentait les deux derniers mois de l'année. A fin mars, seule une facture restait impayée, représentant Fr. 552.40. La provision mentionnée servirait à prendre en charge le contentieux qui serait non récupéré.

Immeuble Fr. 2'374'193.--

L'amortissement légal de Fr. 112'000.-- correspond à l'autorisation d'emprunt du Service des communes.

Dettes financières Fr. 2'436'500.--

Le Foyer vient de renouveler un crédit de Fr. 1'070'000.-- au taux de 1.17 % pour une durée de 5 ans. Comme l'amortissement, le remboursement de la dette suit l'autorisation du Service des communes.

Pour 2015, les produits totalisent Fr. 4'998'016.75 et les charges Fr. 4'997'826.79. Le résultat du compte de fonctionnement du Foyer St-Vincent est de Fr. 189.96.

Par projection à l'écran, M. Paul-Henri Donzallaz fournit les détails suivants :

Les comptes 2015 du Foyer St-Vincent sont établis sur la base de 40 lits médicalisés EMS. Il est relevé la bonne maîtrise de ce budget par M. Wehrli, directeur, Mme Gjyliqi, infirmière-chef et M. Thiéblemont, membre de la direction et responsable de l'intendance.

A ce stade, et comme les comptes de fonctionnement peuvent être consultés sur le site internet de la commune ou au bureau communal, Monsieur Paul-Henri Donzallaz présente le résultat des investissements acceptés lors de l'assemblée du 3 décembre 2014, comparés au budget, soit :

- Fr. 34'374.05 matelas, duvets et traversins;
- Fr. 31'218.50 lits;
- Fr. 17'979.60 barrières installées au-dessus des escaliers descendants;
- Fr. 26'722.05 réseau informatique, matériel et logiciels pour travailler en réseau;
- Fr. 21'693.70 bureaux et agencements du 1^{er} et 2^{ème} étage à l'attention des responsables d'unité;
- Fr. 14'351.65 matériel de soins, chariots des médicaments et pansements;
- Fr. 18'049.50 matériel de buanderie, marquage du linge;
- Fr. 21'168.-- vidoirs : l'offre mentionnait l'achat d'une pièce. Pour Fr. 1'500.-- de plus, les négociations ont permis la livraison de trois unités.

Au final, la facture est inférieure au montant accepté lors de l'assemblée de Fr. 14'450.--.

Par contre, le concierge, M. Ruffieux, a constaté des fuites apparaissant derrière les WC de trois chambres de résidents. Sans en avoir le choix, des travaux urgents de réparation ont été effectués. Les sanitaires ont été désencastrés pour éviter de nouvelles infiltrations d'eau

du 11 avril 2016

entre les murs et le carrelage. Vu la réduction des coûts par rapport au budget, ces travaux ont été inclus et profiteront ainsi d'un amortissement sur un plus grand nombre d'années.

En acceptant les comptes 2015 du Foyer St-Vincent, l'assemblée acceptera également ce dépassement de Fr. 2'645.75.

Un mot sur le résultat des produits de cantines, de cafétéria, des prestations au personnel et à des tiers.

Pour ce groupe de compte, le budget se montait à Fr. 66'000.--. Ce chiffre tient compte des recettes de la cafétéria et des repas du personnel. Durant 2015, il a été décidé de différencier ce genre de prestations des repas à domicile, des livraisons à l'accueil extrascolaire et du service traiteur. Le résultat montre que la cafétéria contribue à Fr. 30'000.-- et que les services extérieurs procurent Fr. 48'600.--. La charge de travail avec le personnel de cuisine est néanmoins maîtrisée.

Le résultat net de 2015 est un excédent de produits de Fr. 189.96 contre une perte de Fr. 9'511.86 au budget 2015.

Le dépassement du compte d'investissement est de Fr. 2'645.75 pour un total de Fr. 202'645.75

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz de ses explications et donne la parole à la Commission financière.

M. Patrick Genoud donne connaissance du rapport de ladite commission concernant les comptes 2015 du Foyer St-Vincent :

Alors que le budget prévoyait une perte de Fr. 9'511.86, les comptes présentent un excédent de produits de Fr. 189.96.

Sur la base du rapport du 25 février 2016 de la fiduciaire Multifiduciaire Fribourg SA, nous recommandons à l'assemblée communale d'accepter les comptes 2015 du Foyer St-Vincent tels qu'ils ont été présentés.

Au nom de la Commission financière :

Patrick Genoud, Président

Vincent Genoud, Secrétaire

M. Daniel Tercier remercie la Commission financière et ouvre la discussion concernant les comptes du Foyer St-Vincent.

La parole n'est pas demandée. L'objet est soumis au vote et le bulletin secret n'est pas requis. Les comptes 2015 du Foyer St-Vincent sont approuvés par main levée à l'unanimité.

Tractandum 3.- Comptes 2015 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation.-

La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz, responsable des finances.

Fonctionnement

Le total des dépenses se monte à Fr. 11'106'736.05 et les recettes à Fr. 11'111'627.63. Le résultat de fonctionnement pour 2015 est un bénéfice de Fr. 4'891.58. Le résultat financier 2015 a permis de comptabiliser des amortissements supplémentaires de Fr. 974'914.90.

Dans ses explications suivantes, M. Paul-Henri Donzallaz se borne à présenter les comptes les plus significatifs, partant du fait que les comptes de fonctionnement et des

du 11 avril 2016

investissements étaient en consultation au secrétariat communal et publiés sur le site internet communal. Quelques commentaires figurent dans le dernier bulletin communal.

Administration	Dépenses	Fr. 1'721'887.65
	Recettes	Fr. 1'130'067.75

Traitement du Conseil communal,
jetons de présence et déplacements Fr. 92'124.95

Afin de comparer la charge qu'engendrent les autorités, ces 3 comptes ont été additionnés.

Fourniture de bureau Fr. 23'841.95

Le principal poste dans ce compte est celui des photocopies qui en utilise le 45 %. Le solde concerne les cartes d'identité, le papier, les imprimés et les consommables pour les machines.

Frais de réceptions et délégations Fr. 5'655.85

Dans ce compte sont inscrits les frais d'assemblée communale, les diverses assemblées accueillies, les deuils, la fête du 1^{er} août, les invitations culturelles, les frais des séances de travail intervenant à Vuadens.

Frais de port et téléphone Fr. 21'502.35

Le budget a été un peu surévalué pour ce poste. Par exemple, les affranchissements se montent à Fr. 17'500.-- au lieu de Fr. 21'600.-- prévus au budget.

Ordre public	Dépenses	Fr. 153'859.40
	Recettes	Fr. 121'873.35

Frais de tutelles Fr. 100'787.70

Le Service des curatelles de la Sionge et de la rive gauche, à Vaulruz, englobe depuis 2014 le service des tutelles des communes de Sâles, Sorens, Echarlens, Pont-en-Ogoz, Marsens, Vaulruz et Vuadens. Il s'agit d'un pot commun financé par une clé de répartition qui tient compte de 50 % de la population et 50 % des dossiers. Pour Vuadens, le service en gère 53 sur les 127 (en 2014, 110). Lors de la création du service, les prévisions ont été tablées sur Fr. 35.-- par habitant. Ce n'était pas suffisant. Effectivement, le coût se monte à Fr. 44.20 par habitant. Le cercle compte 10'194 habitants.

Enseignement et formation	Dépenses	Fr. 2'716'042.50
	Recettes	Fr. 190'364.70

Achat de fournitures scolaires Fr. 52'086.95
Fr. 21'000.-- en retrait du budget

Plusieurs postes ont été surévalués lors de l'établissement de celui-ci tel que le matériel scolaire pour Fr. 15'000.--.

Pour les frais de photocopies, de Fr. 3'600.--, d'anciennes consommations avaient servi de base.

Subside de formation au Fonds Louis Guigoz Fr. 2'600.00

Depuis de nombreuses années, ce fonds est subventionné à raison de ce montant. La confédération s'est retirée depuis longtemps de cette charge. Il serait temps que la commune accentue son effort.

du 11 avril 2016

Frais d'électricité et de chauffage de l'école Fr. 16'127.85

Frais d'électricité et de chauffage du complexe Fr. 63'650.40

La moitié de ce montant représente la consommation de copeaux, soit Fr. 30'000.--. De plus, en période tempérée, la consommation du mazout se monte à Fr. 12'170.--. L'échange d'une vis sans fin du foyer est revenu à Fr. 6'267.70.

Culte, culture et loisirs	Dépenses	Fr. 202'078.15
	Recettes	Fr. 10'871.85

Subventions aux sociétés à but culturel Fr. 14'482.00

Subventions aux sociétés sportives Fr. 70'471.10

Santé et affaires sociales

Participation au subventionnement des soins spéciaux Fr. 385'470.10

Il est constaté une augmentation par rapport au budget de Fr. 46'833.80 qui est imputable aux conséquences de la mise en œuvre de la législation fédérale sur le nouveau régime de financement des soins et à l'introduction du nouvel outil d'évaluation des niveaux de soins.

Participation aux frais financiers des homes Fr. 93'398.45

Nos résidents des homes se répartissent principalement au Foyer St-Vincent pour 11 personnes et à Bouleyres pour un ressortissant. Une dame est à la maison St-Joseph.

Aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées Fr. 534'324.70

Il s'agit bien entendu d'une dépense liée. Les communes du canton de Fribourg consacrent plus de 71 millions pour les personnes handicapées et l'Etat 58 millions, soit 129 millions. La part des communes représente un montant de Fr. 234.65 par habitant. Pour notre commune, il faut multiplier ce chiffre par 2'277 habitants pour 2015. Le dépassement provient de l'augmentation des places hors canton.

Réseau Santé et Social de la Gruyère Fr. 482'081.00

Le bouclage des comptes du Réseau Santé et Social de la Gruyère n'est pas encore effectué. Dès lors, c'est le dernier montant connu qui a été comptabilisé, soit celui du budget. Une éventuelle différence passera dans les comptes 2016.

Transports et communications	Dépenses	Fr. 698'441.50
	Recettes	Fr. 36'998.60

Achat de véhicules et machines Fr. 13'010.25

Un montant de Fr. 10'000.-- est inscrit au budget pour changer ou améliorer le parc de machines. Cette année, seuls un poste à souder et un nettoyeur haute pression ont été nécessaires pour Fr. 2'760.--.

D'autre part, une remorque basculante a été remplacée pour un montant de Fr. 9'200.-- alors que Fr. 12'000.-- avaient été prévus au budget.

Entretien des routes et éclairage Fr. 84'254.25

Les travaux prévus ont bien été exécutés. Par contre, certains entretiens, vu leur caractère d'urgence, ont toutefois été réalisés, soit :
Fr. 4'320.-- pour le bassin de la route des Colombettes,

du 11 avril 2016

Fr. 3'350.-- pour le trottoir du pont du Margy,
 Fr. 4'200.-- pour le comptage des véhicules et des mesures de vitesse,
 Fr. 32'650.-- pour le colmatage des fissures visibles sur les routes, pris en charge en définitive par les compétences du Conseil communal et le solde par un compte d'investissement. Ce procédé permet de prolonger la durée de vie du revêtement de quelques années.

Deux comptes sont regroupés pour faciliter l'analyse :

<u>Entretien des véhicules et machines</u>	Fr.	25'186.60
<u>Salaires et charges pour l'entretien des véhicules</u>	Fr.	36'993.70

Protection et aménagement de l'environnement

Dépenses	Fr.	963'979.35
Recettes	Fr.	871'485.35

Approvisionnement en eau Fr. 347'707.35

Le taux de couverture de 100 % correspond au taux légal.

Vente d'eau Fr. 223'473.00

Une augmentation de 6,8 % est constatée par rapport à 2014. Le volume facturé se monte à Fr.148'982 m³ sur 150'000 m³ de prévision.

Protection des eaux Fr. 284'303.30

Taux de couverture : 100 % égal au taux légal.

Frais d'entretien du cimetière Fr. 4'999.40

La commune a participé, en 2015, à un programme de réinsertion d'une personne pour effectuer des travaux de tailles dans le cimetière pour un montant de Fr. 2'000.--, évacuation des déchets compris. Le solde représente les frais courants annuels.

Autorisations de construire Fr. 9'043.00

54 permis de construire ont été délivrés en 2015, soit :

- 5 permis pour habitation, dont 1 immeuble,
- 3 permis industriels,

11 mises à l'enquête pour diverses modifications et
 35 permis de minime importance.

Economie	Dépenses	Fr.	138'820.00
	Recettes	Fr.	49'850.36

Triage forestier de la Sionge Fr. 44'730.36

Les comptes du Triage forestier de la Sionge bouclent l'année 2015 avec Fr. 93'688.67 de bénéfice distribué aux membres (la part de Vuadens est de 47.74 %).

Auparavant, Fr. 86'000.-- d'amortissement et Fr. 60'000.-- d'amortissements extraordinaires ont été comptabilisés. Ainsi, tous les véhicules sont amortis.

Entretien des routes forestières Fr. 52'884.20

Dans ce compte, des frais de Fr. 30'990.10 sont comptabilisés, représentant la part communale de 48% - subventions déduites - pour l'année 2014 du Syndicat du chemin forestier de la rive gauche de la Trême. Le solde, de Fr. 21'800.--, sont les frais pour 2015.

du 11 avril 2016

Finances et impôts	Dépenses	Fr. 2'754'182.75
	Recettes	Fr. 8'682'386.97

Quelques chiffres fiscaux sont présentés :

Impôts sur le revenu :	Fr. 4'474'227.00
Impôts sur la fortune :	Fr. 412'282.75
Impôts sur le capital :	Fr. 82'842.30
Impôts sur les gains immobiliers et plus-values :	Fr. 212'423.15
Impôts sur les mutations :	Fr. 333'734.10

Le supplément de recettes fiscales par rapport au budget est de l'ordre de Fr. 441'262.--. Il est principalement dû à l'encaissement d'impôts conjoncturels, tels que l'impôt sur les gains immobiliers, l'impôt sur les mutations, sur les prestations en capital, l'impôt à la source qui est supérieur de Fr. 44'000.-- par rapport au budget. Les impôts structurels tels que le revenu ou la fortune des personnes physiques, des sociétés - capital et bénéfice - ont des variations moins significatives.

La différence avec le budget est de Fr. 80'247.10. Un centime sur le taux fiscal actuel se traduit par Fr. 60'000.--. Avec cette constatation, il s'agit de rester prudent.

Suite aux mesures structurelles d'économies 2014-2016 mises en place par le canton, la participation à l'impôt sur les véhicules diminue de Fr. 15'106.20.

Evolution de la dette communale

Le tableau projeté à l'écran avait déjà été présenté l'an dernier. Le voici avec l'évolution de la dette par habitant.

Elle se montait à Fr. 2'403.-- en 2013. La vente de terrain réalisée durant l'exercice 2014 a fait baisser ce montant à Fr. 267.--.

Au 31 décembre 2015, la dette par habitant remonte à Fr. 425.-- en prenant en considération 2'277 habitants. En terme de chiffres, le patrimoine financier est de Fr. 4'632'950.-- et les engagements sont de Fr. 5'602'300.--

Immeubles	Dépenses	Fr. 195'892.70
	Recettes	Fr. 168'069.60

Pour les immeubles, les travaux suivants ont été effectués en 2015 :

- Le Manoir : Fr. 6'129.10 pour le chauffage et l'électricité, Fr. 50'838.60 pour la rénovation des fenêtres;
- Chalets et alpages : Les Portes d'Enbas, création d'une place de parc pour Fr. 5'122.15; les Portes d'Enhaut, réfection du toit des WC, échange de poutres. La charge des salaires est une écriture interne imputable aux travaux que le personnel de la commune effectue durant l'année;
- Café de la Gare : d'un caractère de travaux imprévisibles, réhabilitation d'une canalisation pour Fr. 9'054.85 et contrôle de la ventilation pour Fr. 1'164.75.

Compétences du Conseil communal Fr. 19'639.55

Ce compte a été notamment sollicité à deux reprises soit :

Fr. 15'365.90 pour le colmatage des fissures sur une partie des routes;

Fr. 4'077.50 pour le déplacement de la commune à Montreux, à l'occasion de l'invitation de la municipalité et des fribourgeois de Montreux et environs.

du 11 avril 2016

Investissements

Ces investissements concernent des travaux terminés qui viennent déplacés dans le bilan. Comparés aux crédits requis, les coûts effectifs sont présentés à l'écran. Il s'agit des objets suivants :

- changement du parc informatique : Fr. 80'000.--. La décision a été prise lors de l'assemblée du 13 décembre 2007. L'investissement effectif de Fr. 70'230.10 a été amorti par les comptes 2012;
- amélioration de la sécurité communale et aménagement de locaux scolaires : Fr. 90'000.--; décision de décembre 2012; investissement effectif de Fr. 77'446.85 amorti par les comptes 2015;
- transformation du complexe scolaire et de l'ancien bureau communal : Fr. 200'000.--; décision prise en décembre 2013; investissement effectif de Fr. 167'285.75 amorti par les comptes 2015;
- achat de tableaux interactifs pour les écoles : Fr. 55'000.--; décision de l'assemblée de décembre 2014; investissement effectif de Fr. 51'951.15 amorti par les comptes 2015;
- réfection des routes communales : Fr. 120'000.--; décision de l'assemblée de décembre 2012; investissement correspondant complètement amorti par les comptes 2015;
- dénomination des noms de rues : Fr. 95'000.--; décision de l'assemblée de décembre 2008; investissement effectif de Fr. 53'613.40 amorti par les comptes 2015;
- sécurisation des passages à niveau du Rosé et de Candy : Fr. 251'250.--; décision de décembre 2006; investissement effectif de Fr. 257'600.10 amorti par les comptes 2015. Etant donné le léger dépassement de Fr. 6'350.10, en approuvant les comptes tout à l'heure, l'assemblée sera également appelée à approuver cette dépense supplémentaire pour la sécurisation de ces deux passages à niveau;
- remplacement du véhicule utilitaire de la voirie : Fr. 50'000.--, moins le produit de la vente de Fr. 17'550.--; décision de l'assemblée de décembre 2014; investissement effectif de Fr. 31'524.90 amorti par les comptes 2015;
- remplacement du tracteur de la voirie : Fr. 50'000.--; décision de l'assemblée de mai 2014; investissement effectif de Fr. 56'696.70 complètement amorti par les comptes 2015. Le dépassement de Fr. 6'696.70 sera ratifié avec l'approbation des comptes des investissements;
- déplacement et extension du réseau d'eau potable, secteur de la gare : Fr. 200'000.--; décision de l'assemblée de mai 2010; investissement effectif de Fr. 125'337.-- dont l'amortissement légal débutera en 2016;
- adduction et distribution d'eau potable, étape 1 et 2 : Fr. 4'050'000.--, sous déduction des subventions de Fr. 1'1630'000.--; décision de l'assemblée de mai 2007; investissement effectif de Fr. 2'208'585.65; la première étape des amortissements légaux pour ce solde interviendra en 2016;
- réparation du canal du Bugnon : Fr. 245'000.--; décision de l'assemblée de décembre 1997; investissement effectif de Fr. 40'092.45. Après la réalisation des premiers travaux, ce projet a été abandonné compte tenu de la séparation des eaux usées et des eaux claires qui a été effectuée dans ce secteur; cette part d'investissement est transférée au bilan; l'amortissement légal débutera en 2016;
- collecteur d'épuration et extension du réseau d'eau Le Rialet : Fr. 180'000.--; décisions lors des assemblées de décembre 2011 et mai 2012; investissement effectif de Fr. 106'271.20 amorti par les comptes 2015;
- équipement de la zone industrielle de Planches Mailles : Fr. 88'000.--; décision de l'assemblée de décembre 2010; investissement effectif de Fr. 66'037.45 dont l'amortissement légal débutera en 2016;
- déplacement de l'administration communale et transformation de l'hôtel de la Gare : Fr. 2'420'000.--; décision de l'assemblée de décembre 2011; investissement effectif de

du 11 avril 2016

Fr. 2'406'248.10 dont l'amortissement légal débutera en 2016. Les honoraires de l'architecte et autres frais pour l'étude du déplacement de l'administration communale sont inclus dans l'investissement effectif précité.

Fonds Louis Guigoz

Le compte de fonctionnement du Fonds Louis Guigoz se présente de la façon suivante : les produits tels que les intérêts des capitaux versés par la commune au taux de 3.5 %, taux préférentiel, sont de Fr. 8'263.45 et la subvention communale de Fr. 2'600.-- inchangée depuis de nombreuses années.

Les bourses d'études et d'apprentissages que la commission du fonds octroie aux jeunes étudiants et apprentis de notre commune se montent à Fr. 14'600.--. Depuis 1982, le fonds a déjà distribué près de Fr. 450'000.--.

Le résultat de l'année dernière est une perte de Fr. 3'736.55. L'augmentation des bourses octroyées correspond à ce résultat.

Au terme de ses explications, M. Paul-Henri Donzallaz présente un résumé de l'évolution de la fortune, soit :

Fonctionnement de la Commune

Dépenses	Fr. 11'106'736.05
Recettes	Fr. 11'111'627.63

Bénéfice de fonctionnement	Fr. 4'891.58
	=====

Investissements de la Commune

Dépenses	Fr. 1'732'933.35
Recettes	Fr. 41'390.85

Nouveaux investissements nets	Fr. 1'691'542.50
	=====

Fonctionnement du Fonds Louis Guigoz

Dépenses	Fr. 14'600.00
Recettes	Fr. 10'863.45

Perte	Fr. 3'736.55
	=====

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à la Commission financière.

Monsieur Patrick Genoud donne connaissance du rapport de la Commission financière concernant les comptes de la Commune ainsi que du Fonds Louis Guigoz pour l'exercice 2015 :

Alors que le budget prévoyait une perte de Fr. 153'564.95, les comptes présentent un excédent de produits Fr. 4'891.58. Sur la base du rapport du 26 février 2016 de la fiduciaire Multifiduciaire Fribourg SA, nous recommandons à l'assemblée communale d'accepter les comptes 2015 de la Commune de Vuadens et du Fonds Louis Guigoz tels qu'ils ont été présentés.

Au nom de la Commission financière :
Patrick Genoud, Président

du 11 avril 2016

Vincent Genoud, Secrétaire

M. Daniel Tercier remercie la Commission financière et ouvre la discussion concernant les comptes de la Commune et du Fonds Louis Guigoz.

La parole n'est pas demandée. L'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé et l'assemblée communale approuve les comptes 2015 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz par main levée à l'unanimité.

Tractandum 4.- Crédit pour le renouvellement de la conduite d'eau potable, secteur "Les Vernes".-

M. Daniel Tercier donne la parole à M. Sébastien Meyer, conseiller communal.

Dans le cadre des travaux d'épuration en cours dans le secteur "Les Vernes", l'un des collecteurs de raccordement doit croiser la conduite d'eau potable existante.

Lors de l'exécution de la fouille, les responsables du chantier ont constaté que la conduite d'eau potable présente un état avancé de détérioration, avec un fort risque de rupture durant les travaux et, par conséquent, une réparation trop onéreuse en rapport à l'état général de cette conduite.

Au vu de la situation, le Conseil communal a estimé judicieux de profiter des travaux en cours pour annuler la conduite d'eau potable existante et en poser une nouvelle dans la fouille du collecteur d'épuration, tout en limitant les coûts du renouvellement de cette conduite.

Sur la base du devis estimatif de l'ingénieur mandaté, cet objet a été soumis à la Commission financière qui a rejoint la solution proposée par le Conseil communal.

Le remplacement de cette conduite d'eau potable est effectué simultanément aux travaux d'épuration en cours. Le Conseil communal se doit néanmoins de soumettre cet investissement à la présente assemblée en demandant la ratification du crédit de Fr. 50'000.- nécessaire à cette réalisation. Le montant sera prélevé sur les réserves.

Merci à M. Sébastien Meyer et la parole est donnée à la Commission financière.

Au nom de celle-ci, M. Patrick Genoud rapporte ce qui suit :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du dossier d'investissement de la Commune qui a été présenté lors de l'assemblée communale du 11 avril 2016. En conséquence, nous donnons le préavis suivant : renouvellement de la conduite d'eau potable, secteur "Les Vernes", pour un montant de Fr. 50'000.-; préavis favorable. Le financement est garanti par un prélèvement sur les réserves d'approvisionnement en eau 2015.

De plus, nous informons l'assemblée de notre accord sur les dépassements concernant les deux investissements suivants :

- sécurisation des passages à niveau du Rosé et de Candy : Fr. 6'350.10
- remplacement du tracteur Yanmar de la voirie : Fr. 6'696.70

Au nom de la Commission financière :

Patrick Genoud, Président

Vincent Genoud, Secrétaire

du 11 avril 2016

M. Daniel Tercier remercie la Commission financière et ouvre la discussion concernant le crédit pour le renouvellement de cette conduite d'eau.

La parole n'est pas demandée. L'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé et l'assemblée communale accepte le crédit pour le renouvellement de la conduite d'eau potable "Les Vernes" par main levée à l'unanimité.

Tractandum 5.- Divers.-

Départ de deux membres de l'Exécutif

Entrée à l'exécutif villageois en 2006, Mme Antoinette Moret gérait le dicastère de l'agriculture et de l'environnement. Femme de la terre et de caractère, elle connaissait bien les rouages et les relations du monde agricole. Nous lui devons aussi la réparation de plusieurs chalets d'alpage. Mme Moret, merci pour ces 10 ans passés au service de la population.

M. Eric Heyd a été nommé conseiller communal le 1^{er} février 2008. Il était en charge du dicastère des bâtiments communaux, de l'énergie, des relations avec les sociétés et du service d'ordre. Il s'est notamment beaucoup investi dans la rénovation de la salle communale et dans la réfection du bâtiment du Café de la Gare et de l'administration communale. Merci à M. Heyd pour le travail accompli durant ces années passées au sein du Conseil communal.

M. Daniel Tercier ouvre la discussion.

M. Bernard Sudan:

Je me permets d'intervenir dans les divers au sujet d'un investissement qui avait été décidé lors de l'assemblée communale du 3 décembre 2014. Vous l'avez certainement deviné, il s'agit du trottoir allant du Pont du Diron jusqu'à la rue de la Chapelle. J'ai écrit à l'administration communale en date du 7 février de cette année pour demander des explications au sujet de ce dossier étant donné qu'aucun piquetage, aucune discussion, rien ne se passait au sujet de cet investissement décidé donc en décembre 2014.

Vous m'avez aimablement répondu que la réalisation de ce trottoir est en cours, que des discussions avec les Services de l'Etat concernés avaient lieu. Cette réponse date du 18 février 2016. Maintenant que deux mois se sont passés, est-ce que vous pouvez donner un peu plus d'informations à la population au sujet de cet investissement.

M. Christophe Yenni :

Comme vous l'avez mentionné, il y a un léger décalage dans le temps par rapport à ce que le Conseil communal aimerait pour cette réalisation. Ce trottoir n'est pas oublié, il va se faire. Pour le moment, le dossier est effectivement toujours à Fribourg aux dernières nouvelles; c'est principalement pour coordonner les différents services de l'Etat pour que cette réalisation se fasse dans la meilleure des façons possible, notamment au niveau des parois anti-bruit qui pourraient être éventuellement réalisées dans le secteur. Il faut donc coordonner le tout afin d'éviter qu'une réalisation doive être modifiée peu de temps après pour satisfaire toutes les exigences.

M. Bernard Sudan :

D'après les commentaires qui circulent au sein de la population, il ne s'agirait pas de murs anti-bruit, mais plutôt de canalisations des eaux usées et des eaux propres. Il semble drôle

du 11 avril 2016

que ce département intervienne maintenant et non avant la présentation de ce dossier de cet investissement à la population.

M. Daniel Tercier :

Il n'y a pas de canalisations d'eaux usées, d'épuration dans ce dossier-là. Le Conseil communal n'en a jamais entendu parler.

M. Bernard Sudan :

C'est drôle parce que j'ai eu un contact avec un bureau de génie civil, qui a abordé les propriétaires du secteur et qui parlait justement de raccordement d'eaux usées et d'un certain canal qui serait construit en même temps que ce trottoir.

M. Gérard Barbey :

En fait, c'est une étude de faisabilité qui a été confiée à l'ingénieur habituel de la commune sur l'ensemble du tracé de la route cantonale, pas seulement au Maupas mais notamment lié à Valtraloc. Il a été profité de cette occasion pour aller voir plus loin, donc pour examiner quelles étaient les possibilités futures de raccordement de divers immeubles. Ce dossier n'est pas du tout lié au trottoir du Maupas.

Mme Isabelle Seydoux :

J'ai une demande par rapport au bulletin d'informations; le dernier paru faisait mention des membres élus à l'Exécutif. Il serait peut-être souhaitable, pour informer la population, que la liste des membres du Conseil général figure dans le prochain bulletin et qu'elle soit ainsi portée à la connaissance de chacun. Ceci est une proposition.

Merci à Mme Seydoux de sa suggestion.

M. Daniel Tercier remercie toutes les personnes qui assistaient régulièrement aux assemblées communales. Avec l'arrivée du Conseil général, les personnes qui le veulent pourront quand même assister aux séances et suivre les débats, mais sans prendre la parole.

Le Conseil communal a le plaisir de vous inviter à partager un verre au Café de la Gare pour marquer la fin des assemblées communales.

Mme Antoinette Moret :

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers, Mesdames, Messieurs, c'est avec beaucoup d'émotion que je quitte le Conseil communal mais c'est un choix. Je veux privilégier ma collaboration avec mon mari sur notre exploitation agricole pour nous amener à une retraite en douceur. Merci à vous qui m'avez fait confiance en 2006 et en 2011. Je remercie mes collègues, le personnel du bureau pour leur disponibilité, leur soutien, leur gentillesse. Merci tout particulier au service de la voirie qui, pendant ces 10 ans, a collaboré dans pratiquement tous les travaux entrepris. Bonne continuité à mes collègues et au Conseil général. Merci et bonne soirée.

L'assemblée est levée à 20h44.

Le secrétaire :



G. Barbey

Le Syndic :



D. Tercier